

LE STUDIUM

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901

1 Rue Dupanloup – 45000 ORLEANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



LE STUDIUM

Siège social : 1 RUE DUPANLOUP 45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Cabinet COGEP AUDIT

Siège social : 2658 Route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard

Membre de la Compagnie Régionale de **Bourges**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'association LE STUDIUM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE STUDIUM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association LE STUDIUM.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

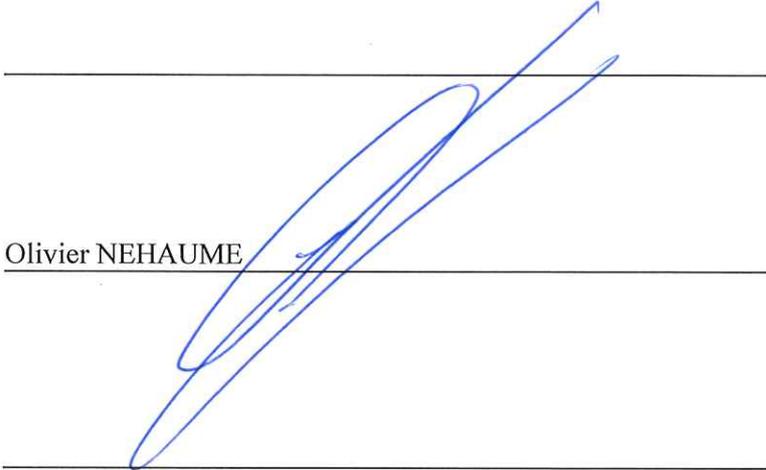
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Doulchard, le 15/05/2019

Le commissaire aux comptes

COGEP AUDIT

Olivier NEHAUME



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 781	1 781		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	50 075	48 983	1 092	1 811
Autres immobilisations corporelles	166 258	96 961	69 297	83 755
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 918		23 918	26 208
ACTIF IMMOBILISE	242 032	147 725	94 307	111 774
Stocks				
Matières premières et autres approv.	8 288		8 288	5 181
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 029		2 029	7 193
Autres créances	3 044 257		3 044 257	4 419 521
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	638 038		638 038	658 767
Charges constatées d'avance	1 180		1 180	676
ACTIF CIRCULANT	3 693 791		3 693 791	5 091 338
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 935 823	147 725	3 788 099	5 203 112

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	592 051	650 896
RESULTAT DE L'EXERCICE	-235 955	-58 844
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	356 096	592 051
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	1 391 447	1 253 024
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	1 391 447	1 253 024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	11	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11	11
Emprunts et dettes financières diverses	14 610	18 780
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 233	102 046
Dettes fiscales et sociales	118 610	139 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		15
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 823 091	3 097 598
DETTES	2 040 555	3 358 037
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 788 099	5 203 112

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises			
Production vendue	117 861	82 614	42,66
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	2 409 754	2 407 215	0,11
Reprises et Transferts de charge	104 839	74 837	40,09
Cotisations	300	375	-20,00
Autres produits	20	7	188,59
Produits d'exploitation	2 632 775	2 565 048	2,64
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières	-7 227	-3 883	86,10
Autres achats non stockés et charges externes	449 286	398 580	12,72
Impôts et taxes	130 712	103 872	25,84
Salaires et Traitements	1 319 065	1 141 779	15,53
Charges sociales	581 774	503 284	15,60
Amortissements et provisions	16 818	18 163	-7,41
Autres charges	241 459	213 557	13,07
Charges d'exploitation	2 731 886	2 375 351	15,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	-99 112	189 696	-152,25
Opérations faites en commun			
Produits financiers	696	598	16,25
Charges financières			
Résultat financier	696	598	16,25
RESULTAT COURANT	-98 416	190 295	-151,72
Produits exceptionnels	1 100	3 100	-64,52
Charges exceptionnelles	216	6	NS
Résultat exceptionnel	884	3 094	-71,44
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées	1 253 024	1 000 791	25,20
Engagements à réaliser	1 391 447	1 253 024	11,05
EXCEDENT OU DEFICIT	-235 955	-58 844	300,98
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total des produits			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			
Total des charges			



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds associatifs	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation		x	
- Fonds dédiés sur subventions		x	
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants	x		
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE STUDIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 788 099 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 235 955 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 781			1 781
Immobilisations incorporelles	1 781			1 781
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 042	5 078	6 045	50 075
- Installations générales, agencements aménagement divers	117 140			117 140
- Matériel de transport	20 721			20 721
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 748	1 650		28 398
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	215 650	6 728	6 045	216 333
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 208	7 130	9 420	23 918
Immobilisations financières	26 208	7 130	9 420	23 918
ACTIF IMMOBILISE	243 639	13 858	15 465	242 032

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 728	7 130	13 858
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 728	7 130	13 858
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		5 078		5 078
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		967	9 420	10 387
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		6 045	9 420	15 465

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 781			1 781
Immobilisations incorporelles	1 781			1 781
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 231	711	958	48 983
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 664	11 569		62 233
- Matériel de transport	8 433	2 644		11 077
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 756	1 895		23 651
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 084	16 818	958	145 944
ACTIF IMMOBILISE	131 865	16 818	958	147 725

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 071 383 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 918		23 918
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 029	2 029	
Autres	3 044 257	3 044 257	
Charges constatées d'avance	1 180	1 180	
Total	3 071 383	3 047 465	23 918
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Debit.cred.div.prod.a rec	2 077
Banques prod. a recevoir	696
Total	2 773

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	650 896		58 844	592 051
Résultat de l'exercice	-58 844		177 111	-235 955
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	592 051		235 955	356 096

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 040 555 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11	11		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	14 610	14 610		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 233	84 233		
Dettes fiscales et sociales	118 610	118 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	1 823 091	1 823 091		
Total	2 040 555	2 040 555		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 170			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	68 535
Banques interets courus	11
Conges a payer	24 521
Org.soc. ch./conges payes	14 132
Total	107 199

 **Autres informations****Informations sur les dirigeants****Rémunérations allouées aux dirigeants**

Le montant global des rémunérations versées aux trois dirigeants les mieux rémunérés n'a pas été renseigné pour des raisons de confidentialités.